

24 avr 2009 -11:30

Appartient à Conseil des ministres du 24 avril 2009

Protection du bien-être des animaux

Interdiction des expériences sur les primates anthropoïdes - Deuxième lecture

Interdiction des expériences sur les primates anthropoïdes - Deuxième lecture

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal (*) qui interdit les expériences animales sur les primates anthropoïdes.

Le projet introduit une interdiction générale des expériences sur les chimpanzés, les bonobos, les orang-outans et les gorilles car ces primates possèdent d'importantes capacités cognitives, comportementales et émotives. Il s'agit d'une interdiction formelle vu que plus aucune expérience de ce type n'a eu lieu en Belgique depuis 10 ans.

(*) modifiant l'arrêté royal du 30 novembre 2001 portant interdiction de certaines expériences sur animaux en ce qui concerne les expériences sur les primates anthropoïdes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>